

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > MIRROR

MIRROR



MIRROR

Dernière mise à jour :

24.10.2021

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

2190321

Composition:

500 g/l

folpel

Famille chimique:

Phtalimides

Formulation:

SC Suspension concentrée

Mode d'action:

Préventif

Contact

MIRROR™ est un fongicide foliaire de contact à action préventive à base de folpel. Il se présente sous forme de suspension concentrée (SC). Il est destiné à une utilisation en application foliaire dans la lutte contre la septoriose (*Septoria tritici*) sur blé tendre, blé dur, épeautre et triticales.

Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)

Conditions d`utilisation

- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Blés

Epeautre

Triticale



SGH07



SGH08



SGH09

**Mention
d'avertissement**

Attention

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 48 Heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

Mentions de danger

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

•

**Conseils de Prudence
et Mesures de Gestions
des risques**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se reporter au tableau du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
 - SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour deux applications.
 - SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour une seule application
 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la méthénamine
 - SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
-

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, pendant le mélange chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3; une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant OU EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée; lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe pendant l'application, si application avec tracteur sans cabine, une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant OU EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065; des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, pendant l'application si application avec tracteur avec cabine, une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant OU EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065; des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation des gants en nitrile certifiés EN 374-3; une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant OU EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée; des lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Préparation de la bouillie

Agiter énergiquement le produit dans son emballage avant la préparation de la bouillie. Remplir à 50 % du volume requis le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation ou d'incorporation puis ajouter progressivement le produit. Ajouter enfin le reste du volume d'eau requis. Maintenir la bouillie en état d'agitation jusqu'à la fin de la pulvérisation. Ne préparez jamais plus de bouillie qu'il n'en est nécessaire.

Pulvérisation

Le produit est un fongicide à action préventive qui peut être appliqué depuis le début de la montaison jusqu'au début de l'épiaison. Préférez une application lorsque l'hygrométrie est supérieure à 65 %.

Volume d'eau

100 à 300 l/ha

Paramètres pression

1.5 à 3 bars

Type de buse

A fente

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

• En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

• En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

• En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

• En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

MIRROR™ - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

MIRROR™ - AMM N° 2190321 - Composition : 500 g/l folpel* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se reporter au tableau du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour deux applications. Spe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée

de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour une seule application

TM Marque d'une société du groupe Syngenta et * substance active d'origine Adama France S.A.S .

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
